

M. Jérôme Coutable
Secrétaire Général de la [REDACTED]
7-9 Rue Euryale Dehaynin
75019 PARIS
[REDACTED]

M. Jean Marc Charoud
Directeur du Département ING
56 rue Roger Salengro
94724 Fontenay-sous-Bois

A Paris le 5 avril 2016,

Objet : Position du syndicat [REDACTED] concernant le « projet d'accord sur l'harmonisation des primes au Département ING »

Monsieur le Directeur,

Pour le syndicat [REDACTED] le projet d'accord d'harmonisation des primes, qui est ouvert à signature des organisations syndicales, passe par la suppression de primes issues de la création du Département ING et de la diversité d'origine professionnelle de ses agents. Cette perte qui touche plusieurs dizaines d'agents et peut représenter plus de 100 euros mensuel impact fortement leur rémunération, ceci renforcé par un contexte d'année sans augmentation de la valeur du point.

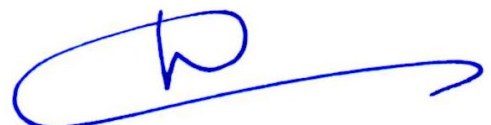
Pour les primes à l'acte qui seraient maintenues, le principe du « discernement managérial » qui encadrerait leur attribution ne nous semble pas la meilleur méthode à même de garantir une équité de traitement des agents.

Par ailleurs, les récents démêlés juridiques qu'a traversés le syndicat [REDACTED] n'étant pas totalement résolu, le bureau syndical, organe de décision de notre syndicat n'a pu être réunis en conformité avec nos statuts.

Pour l'ensemble de ces raisons, le syndicat [REDACTED] ne signera pas le « projet d'accord sur l'harmonisation des primes au Département ING ».

Nous vous prie d'agréer, monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

Jérôme Coutable
Secrétaire Général de la [REDACTED]



Copie : Mme Sophie Pralong-Richy, DRH ING